

## DEVIS Mairie d'Aussac-Vadalle

Devis N° : COE100401

Référence client : Mairie d'Aussac-Vadalle

Suivi par : Centre Ouest Editions - Tél : 0545617021

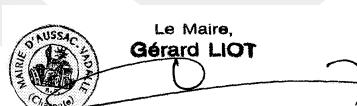
La date limite de validation pour cette annonce est le : 03/10/2024 10h00

Désignation	Code TVA	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
La Vie Charentaise (16) Parution du 04/10/2024 (caractères) Objet : Avis d'Enquête Publique	20	1228	0,183 €	224,72 €
Justificatif(s) papier(s)	2.1	1	2,45 €	offert
Justificatif numérique	2.1	1	0,00 €	0,00 €
Total HT				224,72 €
Code TVA	Base	Taux	Montant	
20	224,72 €	20%	44,94 €	
Total TVA				44,94 €
Total TTC				269,66 €
Net à payer				269,66 €

Le 1 Octobre 2024

Bon pour accord

*La facturation sera à adresser à la Mairie de Nancras SIRET : 211 602 412 00010*



Domiciliation bancaire Centre Ouest Editions : Crédit Agricole Poitiers - IBAN : FR76 1940 6000 0000  
0906 6211 166 - BIC : AGRIFRPP894

Devis établi sur la base du tarif en vigueur, révisable dès la publication du nouveau tarif ministériel.  
La date de parution n'est donnée qu'à titre indicatif. Elle devient effective à la date d'acceptation du  
devis par le client, et dans la mesure où elle peut encore être respectée.

**MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE**  
**61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle**

**MAIRIE DE NANCLARS**  
**2, rue des Ecoles 16230 NANCLARS**

Messieurs les Maires d'Aussac-Vadalle et de Nanclars vous informent de l'ouverture d'une enquête publique conjointe en vue d'aliénation de portions de chemins ruraux désaffectés N° 24 au lieu-dit Vignes de la Forêt et N° 9 au lieu-dit bois de Villegion, et chemin dit « de la Forêt à Nanclars » au lieu-dit Vignes de la Forêt, ainsi que du changement d'assiette.

**Monsieur Jean-Pierre CHAGNON** est désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairies de Nanclars et d'Aussac-Vadalle, durant 15 jours du **21/10/2024 au 4/11/2024 inclus**.

Un dossier sera disponible pour consultation dans chaque mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des deux mairies.

Les observations pourront être consignées sur un registre d'enquête ouvert à cet effet ou être envoyées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse d'une des deux mairies.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Nanclars le **22/10/2024 de 10h00 à 12h00** et en mairie d'Aussac-Vadalle le **4/11/2024 de 14h00 à 16h00**. Son rapport et ses conclusions seront envoyés aux deux mairies et seront tenus à disposition du public.